



Degradation de terrain privé

Par **tmx**, le **05/09/2010** à **10:16**

Bonjour,
avec des amis nous avons fabriqué sur un terrain dans la forêt qui n'est pas à nous une grosse cabane et nous avons coupé deux arbres relativement petits. Il se trouve que le propriétaire du terrain ne sait pas que nous occupons sa parcelle. Je voudrais donc savoir si le propriétaire porte plainte contre nous, qu'est-ce que l'on encoure ? (nous sommes tous âgés de 16-17 ans) merci de votre réponse